

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 71 (1945)  
**Heft:** 14

## Vereinsnachrichten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 26.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

au point dernièrement. Dans ce système, l'ouverture et la fermeture des turbines ne sont plus commandées uniquement par le régulateur de vitesse, mais elles sont en même temps asservies à la puissance d'échange des réseaux, cette dernière étant transmise par télémesure depuis le point d'interconnexion. On obtient ainsi un réglage stable, c'est-à-dire sans oscillations, direct et continu. Avec cette méthode, chaque réseau a son chef d'orchestre constitué par une ou plusieurs génératrices dotées du dispositif en question ; le chef d'orchestre règle à la fois et la fréquence et la puissance d'échange. Ce système a en outre le grand avantage que si un réseau est connecté à plusieurs autres, on n'en est pas réduit à régler le total des différentes puissances d'échange, mais qu'on peut régler séparément chacune de celles-ci ; il suffit de disposer pour chacune d'elles d'une génératrice munie du dispositif de téléréglage fréquence-puissance.

La démonstration de ce dispositif a été faite à l'usine de Chandoline il y a plus d'une année déjà ; depuis il y fonctionne d'une façon tout à fait satisfaisante. Son emploi généralisé facilitera grandement la marche de réseaux interconnectés.

## SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

### Assemblée des délégués du 28 avril 1945, à Aarau.

#### Rapport du Secrétaire central.

(Suite et fin<sup>1</sup>).

#### 11. Revision du formulaire n° 118a : Conditions générales pour l'exécution des travaux d'art et du formulaire n° 118 : « Conditions générales applicables aux travaux du bâtiment ».

En vertu des décisions de la dernière assemblée des délégués, une commission, élargie pour la circonstance, a entrepris sans retard la révision du projet présenté à cette assemblée. Se conformant aux avis qui y avaient été énoncés, la commission a examiné tout d'abord la possibilité de fondre en un seul formulaire les formulaires n° 118 : « Conditions générales applicables aux travaux du bâtiment » et 118a : « Conditions générales pour l'exécution des travaux d'art (travaux publics et génie civil) », comme c'est déjà le cas pour les prescriptions des C. F. F. Au cours de nombreuses séances, où un sérieux travail a été fourni, la commission, présidée par M. A. Sutter, ingénieur en chef, est arrivée à la conclusion que cette fusion des formulaires était non seulement possible, mais encore très désirable. Le projet, qui a été établi par cette commission, a été présenté à la commission des normes pour le bâtiment. Il a été ensuite remis au point sous forme d'un nouveau projet au cours de délibérations que les comités des deux commissions ont eues en commun. Enfin, la commission plénière des normes a donné son accord à ce projet.

Mais depuis lors, les sections romandes ont établi un nouveau projet de « Conditions générales pour l'exécution des travaux d'art », projet qui contient, à côté des améliorations d'ordre rédactionnel, quelques nouvelles clauses inspirées de certains usages du pays romand. On prévoit à une date rapprochée une nouvelle conférence pour essayer de concilier les diverses opinions. Si l'on se réfère aux différents entretiens qui ont eu lieu entre-temps, on est en droit d'ad-

mettre qu'une entente sera bientôt obtenue, de sorte qu'un nouveau projet pourra être présenté à la prochaine assemblée des délégués. Cette réglementation marquerait un sensible progrès et apporterait une heureuse simplification dans les normes de la S. I. A.

#### 12. Normes pour les canalisations.

A la suite d'un accord conclu en 1931 avec l'Union suisse des professionnels de la route, il avait été décidé alors de confier à cette Union la tâche d'établir des normes pour les canalisations des régions extra-urbaines, et à la S. I. A. celle de faire de même pour les ouvrages des zones urbaines. Depuis lors, l'Union suisse des professionnels de la route a élaboré, en collaboration avec des représentants de la S. I. A., une série de prescriptions spéciales pour la construction des routes, touchant, entre autres, les travaux de drainage. Une commission de la S. I. A., présidée par M. S. Steiner, ingénieur de la ville à Zurich, a établi des normes pour les canalisations en zone urbaine, normes qui ont été soumises à l'approbation d'un certain nombre de cantons et de villes. On a constaté qu'il était fort nécessaire d'unifier les nombreux types de conduites existant, et que cela répondait à un besoin urgent dans une branche qui avait été complètement négligée jusqu'à présent. Sur ces entrefaites, le « Verband schweizerischer Abwasserfachleute » s'est également intéressé à ces normes et s'est mis, dans le meilleur esprit, à notre disposition pour les examiner et nous fait part de ses propres propositions. Dès qu'elle sera en possession d'un projet, la commission le présentera à une prochaine assemblée des délégués, où il sera mis en discussion et approuvé. Ce sera un nouvel enrichissement des normes de la S. I. A.

#### 13. Groupe professionnel pour l'éclairage naturel.

Le Comité central a décidé de seconder la création d'un « groupe professionnel pour l'éclairage naturel » dans le cadre du Comité suisse de l'éclairage. Les professionnels et particulièrement les architectes qui s'intéressent à cette question, sont priés de s'inscrire au Secrétariat, pour que le groupe professionnel puisse commencer ses travaux.

#### 14. Extension du Service technique suisse de placement en vue du placement à l'étranger d'ouvriers qualifiés et d'universitaires n'appartenant pas à une branche technique.

L'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail se propose d'entreprendre après la guerre une grande action pour le placement de Suisses à l'étranger. A cet effet, il a demandé s'il serait possible au Service technique suisse d'élargir son rayon d'activité et d'assumer le placement d'ouvriers qualifiés et de licenciés non techniques. Mais le C. C. s'est opposé tout d'abord à cette demande, estimant que le Service technique suisse de placement, patronné par les associations techniques, devait, dans l'intérêt de son travail, se concentrer sur des catégories professionnelles déterminées. Les porteurs de diplômes universitaires non techniques et les ouvriers qualifiés pourraient tout aussi bien confier leurs intérêts à d'autres organisations ou à des services spéciaux de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail.

#### 15. Cours d'orientation pour les universitaires étrangers.

Sur l'initiative de la Fédération des sociétés suisses d'étudiants à Zurich, un cours d'orientation a été donné à des universitaires étrangers, du 22 mars au 11 avril 1945, dans les locaux de l'E. P. F. Ce cours était placé sous le patronage de l'E. P. F., ainsi que d'associations professionnelles inté-

<sup>1</sup> Voir *Bulletin technique* du 23 juin 1945, p. 174.

ressées. La direction du cours incomba à un comité restreint, dont faisait partie, entre autres, le secrétaire de la S. I. A. Les participants furent des internés civils et militaires, ayant suivi une école polytechnique. Le but du cours était de renseigner les participants sur les ressources de la technique et de l'économie suisses, afin qu'après leur retour chez eux, ils puissent les prendre en considération pour l'œuvre de reconstruction. Pour ce cours, on obtint le concours d'éminents représentants de la science et de la technique, au nombre desquels plusieurs professeurs de l'E. P. F. Ce cycle de conférences, qui a rempli son but, s'est terminé par des excursions et quelques visites d'usines.

#### e) Commissions.

L'activité de quelques commissions est déjà rappelée au cours de ce rapport.

La Commission pour les allocations de renchérissement dans les professions techniques a entrepris, sous la présidence de M. A. Murset, architecte, la révision des « Recommandations pour la prise en considération du renchérissement dans les professions techniques », de l'année 1943.

Le Conseil suisse d'honneur prépare une révision du Code d'honneur, dont s'occupera bientôt le C. C.

Les Conseils d'honneur des sections n'ont eu à intervenir que dans quelques cas isolés, ce que nous voulons interpréter comme un heureux indice de la probité professionnelle des membres de la S. I. A.

Le président de la Commission pour les concours d'architecture, M. R. Christ, architecte, a dû abattre une grosse besogne, en s'occupant consciencieusement de tous les programmes de concours et, cas échéant, en discutant longuement le texte avec les autorités en cause, pour l'adapter aux principes de la S. I. A. Il a droit à la gratitude des membres.

La Commission des normes, présidée par M. H. Pestalozzi, architecte, a, au cours de plusieurs séances du comité et d'une séance plénière, traité de façon approfondie la révision déjà mentionnée des formulaires n°s 118 et 118a. En outre, dans de nombreux cas, M. Pestalozzi a été prié par le Secrétariat central de donner son avis sur l'emploi des normes de la S. I. A. Qu'il soit aussi vivement remercié pour son inépuisable complaisance.

La Commission des pertes de charge a terminé ses travaux, tandis que la Commission du coup de bélier publiera bientôt son rapport final. On peut prévoir qu'à fin 1945, les études approfondies qui durèrent plusieurs années, parviendront à leur terme.

#### f) Groupes professionnels.

Le Groupe professionnel des ingénieurs des ponts et charpentes a tenu, sous la présidence de M. le professeur Dr F. Stüssi, plusieurs assemblées générales très fréquentées, auxquelles des conférences ont été données. On sait que le groupe professionnel a été chargé en son temps par le C. C. d'entreprendre la révision du formulaire n° 111 : « Normes provisoires pour le calcul, l'exécution et l'entretien des ouvrages en bois » et du formulaire n° 112 : « Normes concernant le calcul, l'exécution et l'entretien des constructions métalliques et des constructions en béton et en béton armé » ; cette révision est actuellement en cours.

Le Groupe professionnel des architectes, pour les relations internationales s'est occupé de l'envoi d'ouvrages techniques aux prisonniers de guerre et a collaboré à l'organisation d'un concours d'architecture parmi ces prisonniers. Le groupe professionnel a aussi participé très activement à l'examen des questions relatives à la reconstruction.

#### g) Secrétariat.

Le Secrétariat a dû faire face à une grosse somme de travail, car il doit toujours aborder de nouvelles tâches. La dévouée comptable de la S. I. A., Mme Kussmaul, a annoncé sa retraite, après une activité de quinze ans au Secrétariat. La S. I. A. lui exprime sa reconnaissance pour sa longue et consciencieuse activité.

Il est juste de remercier au nom du C. C. tous les membres qui, comme présidents ou comme membres des diverses commissions ou délégations de la S. I. A., ont collaboré à l'activité de la Société. La S. I. A. n'est ni une simple association professionnelle, ni un groupement autoritaire, elle est bien davantage une communauté d'hommes de métier, communauté qui poursuit un but élevé, à côté des intérêts professionnels généraux, et qui doit compter pour cela sur la collaboration désintéressée de tous ses membres.

*Le secrétaire central :*  
P.-E. SOUTTER.

## CARNET DES CONCOURS

#### Monument Ferdinand Hodler, à Genève.

*Concours restreint ouvert par le Département fédéral de l'intérieur et la Ville de Genève.*

#### Jugement du jury.

Le jury composé de MM. Em. Unger, représentant la Ville de Genève, président du jury, L. Jaggi, sculpteur, F. Gampert, architecte, D. Baud-Bovy, E. Odier, architecte et sculpteur, C. Reymond et H. von Matt, sculpteurs, tous deux désignés par le Département fédéral de l'intérieur ; suppléants : Mme Duchosal-Bastian, sculpteur, et M. E. Martin, architecte ; collaborateurs avec voix consultative : MM. A. Vierne, secrétaire général du Département des travaux publics et A. Bodmer, chef du service cantonal d'urbanisme ; s'est réuni le samedi 16 juin 1945, au Musée Rath, place Neuve, à Genève, où sont exposés les projets.

Le jury constate que les deux concurrents, M. Henri Koenig et M. Jacques Probst, appelés ont déposé chacun deux projets.

Le jury, après examen individuel des envois et plusieurs tours d'élimination, décide à l'unanimité de retenir le projet « Marignan A », de M. Jacques Probst, et de le proposer pour l'exécution sous certaines réserves précisées à son rapport. Il décide en outre d'allouer la somme de fr. 1500.— prévue au programme pour l'indemnisation du projet « Parallélisme » de M. H. Koenig.

#### Grande salle et salle de concerts Paderewski, à Lausanne.

#### Concours d'idées (premier degré).

#### Jugement du jury.

Le jury était composé de MM. J. Peitrequin, président, directeur des travaux, Lausanne ; J.-H. Addor, syndic de Lausanne ; E. Béboux, architecte à Lausanne ; R. Bonnard, architecte à Lausanne ; F. Decker, architecte à Neuchâtel ; A. Laverrière, architecte à Lausanne ; E. d'Okolski, architecte à Lausanne ; J. Tschumi, architecte à Lausanne ; A. Guyonnet, architecte à Genève ; M.-L. Monneyron, architecte de la Ville à Lausanne.

MM. M. Amann, municipal, et A. Pilet, architecte, chef du service du Plan d'extension, fonctionnaient comme suppléants.

Après un travail délicat et ardu, vu la qualité et le nombre de ces projets (37 projets présentés), le jury a décerné 8 prix et a accordé 15 allocations.